



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse à la motion de M. Charles Faivre concernant  
les effectifs scolaires

(du 11 juin 2001)

**AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le 31 août 1995, M. Charles Faivre, soutenu en cela par quatre cosignataires, déposait une motion dont le texte était le suivant :

*Sept lustres après le baby-boom des années soixante, nous observons que la vague d'alors propulse aujourd'hui une nouvelle nuée de têtes blondes dans le cycle scolaire.*

*Ce phénomène se caractérise par l'ouverture de nouvelles classes, en particulier à l'école enfantine et à l'école primaire, et d'un nouveau site scolaire à Esplanade. Cette nouvelle vague va poursuivre son chemin et risque de provoquer quelques remous lors de l'attribution des locaux ces prochaines années. Nous pensons ici en particulier aux salles spécialisées dont les halles de gymnastique font partie. Nous constatons à ce titre que les apprentis fréquentant le CIFOM en notre ville ne bénéficient toujours pas des leçons d'éducation physique auxquelles ils auraient légalement droit.*

*Parfaitement conscients que la construction de locaux idoines au problème posé ne s'improvise pas, surtout dans le cadre de la rigueur budgétaire que nous impose la conjoncture, nous demandons au Conseil communal d'établir un rapport sur les effets du gonflement des effectifs scolaires dans les années à venir.*

*En particulier nous souhaitons connaître :*

*le taux actuel d'occupation des collèges communaux, CIFOM inclus;  
le taux actuel d'occupation des salles spéciales (AMT-AMB, laboratoires,  
éducation physique, informatique, etc.);  
une projection des éventuels manques de locaux dans le futur;  
une estimation des investissements éventuels à consentir.*

*Charles Faivre et quatre cosignataires*

## **1. Introduction**

Dans sa séance du 29 novembre 1995, votre Conseil acceptait cette motion par 19 voix contre 13.

Le refus de la motion par une partie de votre Conseil était dû au fait que cette minorité estimait qu'il appartenait au Conseil communal de procéder à la planification scolaire et non au législatif communal.

Notre Conseil, quant à lui, acceptait de procéder à cette étude, tant du point de vue quantitatif que de celui de l'évolution socio-économique et socioculturelle de notre population.

## **2. Situation des écoles - généralités**

Le 4 décembre 1996, les directions des écoles enfantine, primaire et secondaire remettaient au directeur de l'Instruction publique un volumineux rapport relatif à leurs besoins futurs en locaux et équipements scolaires, besoins liés à l'évolution de la natalité dans les années 1988 – 1994, à l'évolution de l'école et de la démographie de la ville en général.

La réflexion incluait à l'époque des éléments liés à certains besoins en matière de pédagogie non encore satisfaits dans notre ville et relevait que l'évolution de la composition sociologique de la population et des comportements des élèves nous obligerait d'une part à stabiliser l'effectif moyen par classe à 18 élèves et, d'autre part, à aménager, dans chaque centre scolaire, quelques salles de classe, des lieux d'accueil pour les élèves, des lieux d'étude et de travail en groupes autour de centres de documentation, ainsi que des espaces pour faire les devoirs et des espaces de socialisation.

Les solutions proposées en 1996, compte tenu de la fluctuation des effets de la natalité jusqu'en 2010, tenaient compte des problèmes financiers de la ville. Les aménagements envisagés pouvaient à la fois répondre au besoin immédiat - accueillir tous les élèves dans des conditions acceptables - et, à terme, répondre à ceux liés aux évolutions pédagogiques constatées, à l'évolution du plan d'études et des structures de l'école toujours plus exigeants en locaux et aux effets des modifications sociologiques de notre population et des besoins sociaux déjà perceptibles.

Si, à la Chaux-de-Fonds, aucune réponse n'a été donnée jusqu'ici à la problématique rappelée brièvement ci-dessus, pour des raisons liées aux difficultés financières rencontrées par la Ville à la fin des années 90 et à la priorité donnée à la formation professionnelle, toutes les autres communes du canton, et plus particulièrement dans le secteur secondaire, ont pris des mesures et agrandi leurs bâtiments scolaires en conséquence.

Signalons que le Centre secondaire du Val-de-Ruz a investi 4 millions à Cernier pour 10 salles et des équipements complémentaires, l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel 55 millions à Peseux et au Landeron, CESCOLE 3 millions sur son site de Colombier, le Centre scolaire du Val-de-Travers 6 millions à Fleurier pour 12 salles, des espaces administratifs et une salle polyvalente, le centre scolaire des Cerisiers 5 millions sur son site de Saint-Aubin. L'école secondaire du Locle utilise aujourd'hui les locaux libérés par l'ancienne école de commerce qui a elle-même investi l'ancien Technicum.

Compte tenu du temps écoulé, les données quantitatives ont été actualisées. Les données qualitatives ne l'ont pas été puisque les prévisions sont confirmées par la complexité des situations que les écoles et la société doivent aujourd'hui affronter et par les besoins exprimés dans différents rapports soumis tant au Conseil général - lutte contre toutes les violences - qu'au Grand Conseil - accueil de la petite enfance, adaptation des rythmes scolaires, etc.

### **3. Ecole primaire - situation 2001 et besoins futurs**

Avant de définir ses besoins en équipement à moyen terme, la direction de l'Ecole primaire a :

- projeté dans les 7 prochaines années l'évolution quantitative de la population d'âge primaire, connaissant le nombre d'enfants nés jusqu'à l'année scolaire 1999-2000.
- recensé, dans chaque bâtiment, tous les locaux disponibles (salles de classes, salles de l'enseignement spécialisé, etc.)
- recensé les besoins permettant à l'école de remplir les missions imposées par l'évolution de la pédagogie et de la société et de fournir des prestations de qualité dans un environnement adapté.

### 3.1. Prévision d'effectifs des classes régulières et du nombre total de classes (cf. annexes 1 et 2)

L'examen des effectifs des classes régulières montre que l'Ecole primaire a atteint le maximum d'effectif au cours de l'année scolaire 1999-2000 avec 2155 élèves. Une lente diminution semble s'opérer jusqu'en 2003-2004, suivie d'une chute d'environ 80 élèves et ensuite d'une certaine stabilisation.

Les projections permettent d'établir le tableau ci-dessous quant aux prévisions du nombre total de classes:

Année scolaire	Classes régulières	Classes AP + AC <sup>*)</sup>	Classes Environs	Total classes	Différence annuelle	Différence totale
<b>2000-2001</b>	116	9	4	129	0	0
<b>2001-2002</b>	114	8	4	126	-3	-3
<b>2002-2003</b>	112	8	4	124	-2	-5
<b>2003-2004</b>	110	8	4	122	-2	-7
<b>2004-2005</b>	106	8	4	118	-4	-11
<b>2005-2006</b>	105	8	4	117	-1	-12
<b>2006-2007</b>	106	8	4	118	+1	-11

<sup>\*)</sup> AP = Appui AC = Accueil

En cinq ans, le nombre de classes devrait donc passer de 129 à 118 avant de se maintenir à ce niveau.

### 3.2. Recensement des besoins de l'Ecole primaire

Cette constatation permet de dire que des investissements ne devront pas être consentis pour construire des collèges ou des extensions de collèges pour l'Ecole primaire. Cependant, les espaces libérés contribueront à répondre à certains besoins non satisfaits jusqu'ici ou à des attentes nouvelles de la société. Parmi ces besoins, relevons :

#### 3.2.1. Education physique et sportive (EPS)

L'ordonnance fédérale qui encourage la pratique de la gymnastique et des sports préconise 3 périodes d'enseignement de la gymnastique de qualité.

Actuellement, il faut admettre que les conditions ne sont pas remplies au niveau qualité par le fait que trop de classes doivent se contenter de salles de rythmiques ou de salles de gymnastique trop petites, voire avec un pilier central (Ouest, Rocher, Cernil-Antoine, Gentianes, Esplanade), ou mal adaptées au 1<sup>er</sup> cycle (Pavillon des sports). Il faut signaler aussi que seules 2 périodes d'EPS sont données en salle, la 3<sup>ème</sup> ayant lieu à l'extérieur ou dans les petites salles citées plus haut.

Rappelons aussi que les salles de sport se partagent entre toutes les écoles de la ville, enfantines, secondaires et CIFOM. Comme la vague d'effectifs élevés va traverser les écoles secondaires et supérieures pendant une dizaine d'année, les problèmes de locaux vont se faire cruellement sentir.

### **3.2.2. Locaux d'accueil et d'appui : soutien pédagogique, orthophonie, accueil des parents, entretien du SSE, de la direction et du médecin scolaire**

Les conditions actuelles dans lesquelles travaillent les enseignantes de soutien pédagogique (SP) sont insuffisantes. Trop peu de collègues offrent un local propre au SP. On utilise donc les salles des maîtres, les aulas, les salles ACM en fonction de leurs disponibilités horaires, ce qui pose des problèmes de matériel et de cadre de travail.

Les remarques ci-dessus sont également valables pour les entretiens de la direction, du service socio-éducatif, du médecin scolaire et de l'orthophonie.

### **3.2.3. Salles polyvalentes**

L'enseignement moderne favorise les projets ouverts vers l'extérieur : soirées de parents, spectacles, kermesses, expositions. Les activités induites (préparation de repas, création de décors ou d'œuvres importantes, exposition d'objets) de même que des projets interclasses (décloisonnement, ateliers) exigent une salle polyvalente disponible sur inscription, en fonction des besoins des classes. Seuls quelques collèges en sont équipés (Ouest, Promenade, Charrière – Numa-Droz dispose d'une cuisine).

### **3.2.4. Salles multimédias**

L'introduction de l'informatique dans les écoles est imminente. Ce sont les salles de classes qui seront équipées de deux ou trois ordinateurs. Il sera cependant nécessaire d'avoir à disposition deux salles multimédias pour l'ensemble de l'Ecole primaire offrant chacune une douzaine de postes de travail. Ces salles permettront d'accueillir :

- des demi-classes d'élèves en vue de recherches ou de travaux dirigés par l'enseignant
- des groupes d'enseignants en formation ou conduisant des travaux communs.

### **3.2.5. Salles des maîtres**

Quelques collèges ont actuellement des salles des maîtres sous-dimensionnées : Ouest, Promenade, Citadelle, Cernil-Antoine, Bellevue.

Les salles des maîtres accueillent, outre la pause café, des groupes de travail, les séances de collège consacrées par le corps enseignant aux projets d'établissement ou convoquées par la direction. Elles abritent également l'ensemble des appareils utilisés en commun par les enseignants (photocopieuse, ordinateurs, coupeuse, ...), la bibliothèque de collège, les boîtes aux lettres, le téléphone, etc.

### **3.2.6. Intégration**

L'intégration d'enfants différents dans les écoles constitue une évolution inexorable et positive. Plusieurs projets se sont réalisés, sont en cours ou auront lieu dans les années à venir. Par intégration, il faut entendre, à l'heure actuelle :

- accueil d'enfants des Perce-Neige (PN) à temps partiel dans des classes régulières, à un moment fixe de la semaine ou en fonction d'activités adaptées ;
- prêt / échange de locaux avec les Perce-Neige pour permettre l'installation de classes PN dans les écoles. C'est actuellement le cas aux Gentianes où deux groupes PN occupent deux salles en échange de deux locaux PN situés dans un bâtiment proche du collège et abritant une salle d'école italienne et une salle ACM.

A terme, on envisage l'ouverture d'une/de classe-s de langage à plein-temps, en collaboration avec le centre IMC et le centre d'orthophonie, ou à temps partiel à l'interne de l'école. Ces classes concernent des enfants souffrant de troubles importants de langage écrit et/ou oral.

### **3.2.7. Ecoles de langue et de culture étrangères**

L'école neuchâteloise est tenue de fournir des locaux scolaires aux communautés étrangères. Cinq salles de classe sont actuellement prêtées par l'Ecole primaire dans ce cadre-là. Actuellement, nous ne pouvons répondre à toutes les demandes et certaines écoles ne sont pas logées dans des locaux adéquats.

### **3.2.8. Ecole enfantine**

Les expériences de classes de l'école enfantine intégrées dans les collèges sont positives : la cohabitation est stimulante. Echanges et projets communs améliorent la perception de la cohérence de l'enseignement. Cette politique est à développer si les circonstances le permettent.

Actuellement 16 classes enfantines sont situées dans des collèges tandis que 22 ne le sont pas. Par ailleurs, la tendance à une redéfinition des cycles impliquerait l'intégration de l'école enfantine au 1<sup>er</sup> cycle primaire.

### **3.2.9. Structures d'accueil**

Le développement de structures d'accueil paraît inéluctable, de même que l'harmonisation des horaires scolaires. Ces deux phénomènes ne doivent pas se mettre en place aux dépens de la qualité de l'enseignement. Ce serait le cas si l'on imposait des horaires scolaires homogènes aux classes. Actuellement, des horaires de classe différenciés permettent de travailler en demi-effectif, ce qui représente un atout pédagogique considérable.

Des structures d'accueil réparties dans quelques collèges de la ville permettraient aux enfants de venir à l'école tous les jours à la même heure et d'attendre l'heure de la classe ou des repas de midi dans de bonnes conditions, par exemple à 8 h ou à 10 h 45.

Des locaux bien adaptés seraient donc à prévoir. Seuls quelques bâtiments primaires permettraient ce type de projets : Promenade, Ouest, Numa-Droz. Les autres ne pourraient mettre à disposition qu'une salle de classe.

### **3.3. Propositions d'équipement**

#### **3.3.1. Ce qui est prévu dans la planification de législature**

La planification financière 2000 – 2004 prévoit un certain nombre de réfections. Quelques-unes apportent des éléments de réponse à la problématique exposée dans ce rapport.

#### **Ouest**

- construction d'une salle de gym dans la cour
- enlèvement d'un pilier dans une salle de gym actuelle

#### **Bellevue**

- création d'une salle pour les équipements divers

Ces travaux représentent un montant arrondi de Fr. 2'000'000.- dont la dépense est déjà prévue.

#### **3.3.2. Affectation prioritaire des salles libérées**

L'annexe 2 dresse l'inventaire des salles à disposition dans les collèges primaires de la ville. Il sert de base à l'annexe 3 qui répartit dans les divers bâtiments les locaux permettant de répondre aux besoins ci-après.

#### **3.3.3. Equipement en salles d'éducation physique et sportive (EPS)**

Pour répondre aux besoins cités au point 3.3.1, la construction de nouvelles salles de sport se révèle indispensable. Cette constatation est aussi celle de l'Ecole secondaire, qui fait des propositions pour répondre à ses besoins ainsi qu'à ceux de l'Ecole primaire.

Cependant, l'Ecole primaire souhaite impérativement donner des conditions d'enseignement de l'EPS décentes, particulièrement dans le secteur Ouest – Cernil-Antoine.

Si la planification 2000 – 2004 envisage la construction d'une salle de gymnastique dans la cour du collège de l'Ouest, il faut admettre que cela ne constitue qu'une demi-mesure. En effet, les 2 petites salles de gym de l'Ouest (avec piliers) sont occupées à 100%. Une seule nouvelle salle ne résout le problème que pour la moitié des classes. D'autre part, la praticabilité de la cour va changer. Cependant, cette solution doit être retenue si la suivante s'avère irréalisable.

La solution idéale réside dans la construction d'une salle double consacrée prioritairement aux besoins de l'Ouest et de Cernil-Antoine et de l'Ecole secondaire. Du côté est de la ville, le projet de salle de l'Ecole secondaire à Bellevue améliorerait les conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive du côté de Bellevue, Promenade et Esplanade.

### **3.4. Résumé des propositions d'équipement et évaluation chiffrée**

#### **3.4.1. Analyse des coûts – locaux type**

##### Locaux d'accueil et d'appui

Transformation d'une salle de classe :

- création de 2 ou 3 salles de conférence avec 1 couloir de distribution au moyen de cloisons phoniques
- installation électrique, luminaires
- adaptation de l'installation de chauffage
- peinture complète des salles
- nouveaux revêtements de sol

Transformation en 2 salles	Fr.	40'000.-
Transformation en 3 salles	Fr.	50'000.-

sans le mobilier ou autres équipements

##### Salles multimédias

Equipement électrique (sans le mobilier et les appareils multimédias):

- installation des câbles coaxiaux + canaux et prises pour 15 postes
- adaptation de l'installation des luminaires ( éblouissement)

	Fr.	20'000.-
--	-----	----------

Salle polyvalente

Aménagement d'un coin-cuisine, d'armoires  
de rangement Fr. 15'000.-

Halle double de gymnastique Fr. 4'850'000.-

**3.4.2. Evaluation des coûts (sans les structures d'accueil)****3.4.2.1. Transformation de salles de classes et aménagements divers :**

**Charrière** : pas d'équipement nouveau

**Citadelle**:

- locaux d'accueil et d'appui Fr. 40'000.-
- réaménagement salle des maîtres Fr. 10'000.-

**Numa-Droz** :

- salle multimédias : équipement électrique Fr. 20'000.-
- pas besoin de mobilier
- locaux d'accueil et d'appui Fr. 50'000.-

**Ouest**: aménagement de la salle des maîtres:

- coin-cuisine, rangements Fr. 30'000.-
- salle multimédia, équipement électrique Fr. 20'000.-

**Cernil-Antoine** : réaménagement de la salle des  
maîtres et création d'un local d'appui et d'accueil Fr. 30'000.-

**Endroits** : salle polyvalente Fr. 15'000.-

**Foulets** : pas d'équipement nouveau

**Gentianes** :

- salle polyvalente Fr. 15'000.-
- locaux d'appui et d'accueil Fr. 40'000.-

**Promenade** :

- aménagement d'une salle des maîtres Fr. 30'000.-
- local d'appui et d'accueil dans l'ancienne  
salle des maîtres Fr. 5'000.-

**Bellevue** (si pas inclus dans projet Ecole secondaire):

- salle des machines dans le couloir Fr. 100'000.-

**Esplanade** : pas d'équipement

**Total** Fr. 405'000.-

N.B. : Ce montant serait à répartir dans le temps au fur et à mesure de  
la  
libération des salles de classe.

### 3.4.2.2. Construction d'une double halle d'éducation physique et sportive

Selon évaluation Ecole secondaire Fr. 4'850'000.-

### 3.4.2.3. Décompte final

Transformation des salles de classe Fr. 405'000.-

Construction d'une double halle EPS Fr. 4'850'000.-

**Total** (inclus dans le décompte page 19) **Fr. 5'285'000.-**

Dont déjà prévu dans la planification Fr. 2'000'000.-

Montant supplémentaire permettant de répondre à la motion Faivre Fr. 3'285'000.-

## 3.5. Conclusion de la direction de l'Ecole primaire

L'étude engendrée par la motion Faivre aura permis de confirmer que la politique de la Ville et de la Commission scolaire vis-à-vis de l'Ecole primaire est appropriée. Le maintien d'effectifs raisonnables, le renforcement du SSE sont des atouts indispensables pour faire face aux problèmes éducatifs inhérents à la population scolaire actuelle.

L'évaluation des besoins pédagogiques formulés dans ce rapport conduit à proposer des travaux qui restent d'une ampleur relative, qui n'ont rien de luxueux ou qui ne génèrent aucun confort indu. C'est à ces conditions que l'Ecole primaire pourra continuer de travailler dans des conditions matérielles favorables à la réussite de sa mission d'instruction et d'éducation.

## 4. Ecole secondaire - situation 2001 et besoins futurs

### 4.1. Généralités

L'étude entreprise en 1996 par l'Ecole secondaire pour apporter des éléments de réponse à la motion Faivre s'appuyait sur deux axes intimement liés : une approche quantitative et prospective permettant de répondre aux questions matérielles et une approche qualitative devant permettre :

- d'obtenir une représentation de la composition socio-économique de notre population,
- de prévoir ses incidences sur l'organisation générale de l'école,
- de mesurer l'impact sur les équipements des nouvelles exigences des plans d'études et des nouvelles méthodologies.

## 4.2. Etude qualitative

L'étude qualitative descriptive et comparative a confirmé que nous étions toujours confrontés à une population scolaire toujours plus diversifiée, non seulement au niveau de la langue maternelle et de l'origine culturelle, mais également au niveau de l'appartenance sociale, cette dernière étant significativement importante dans la réussite scolaire. Elle démontrait aussi que par rapport au littoral et à la moyenne cantonale, la situation du haut du canton s'était largement détériorée par rapport aux années précédentes. Ainsi, le groupe de travail concluait que les solutions aux problèmes liés à l'évolution du nombre des élèves ne pourraient pas se situer au niveau d'une augmentation générale et conséquente des effectifs, politique qui engendrerait une forte augmentation du retard scolaire et des problèmes à l'interne même de l'école - gestion des classes, de la violence et de la santé du corps enseignant.

Un tableau illustre cette évolution au travers de la comparaison de la composition socio-économique des élèves de 1<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année de l'année scolaire 1995/1996. La différence montrait que nous allions vers un appauvrissement du tissu social.

### Année scolaire 1995 / 1996

Degré de scolarité	Classe Socio-économique supérieure *)	Classe Socio-économique moyenne *)	Classe Socio-économique Inférieure *)	Autre
9 <sup>e</sup>	10.10%	35.03%	51.13%	3.60%
1 <sup>e</sup>	9.00%	31.80%	55.90%	3.30%

\*) Selon nomenclature de l'Office de recherche et de statistique de l'enseignement

A propos du tableau ci-dessus, rappelons que les critères pris en considération par la statistique scolaire sont la profession du soutien légal et la situation dans la profession. La **classe socio-économique supérieure** regroupe des travailleurs qui dirigent directement un ensemble de cadres inférieurs - techniciens, fondés de pouvoir, personnel administratif supérieur, instituteurs, contremaîtres - ou dont l'exercice de la profession nécessite une formation universitaire. La **classe socio-économique moyenne** regroupe les cadres inférieurs, les agriculteurs indépendants et les professions indépendantes dont l'exercice n'implique pas une formation universitaire. La **classe socio-économique inférieure** regroupe les travailleurs, spécialisés ou non, dont l'exercice de la profession n'exige pas forcément un apprentissage réglementé par l'OFFT, par exemple, serrurier, électricien, comptable, secrétaire, agent de police, manœuvre. **Sont classés sous autre** : les chefs de ménage n'exerçant pas d'activité professionnelle, invalides, rentiers, retraités, etc.

### 4.3. Etude quantitative

L'étude quantitative a pris en considération **les locaux disponibles, l'évolution des effectifs et l'évolution du plan d'étude.**

- Augmentation du nombre d'élèves et de classes

Les projections de l'Ecole secondaire ont pris en compte l'évolution, au cours des années 1980 - 1995, du pourcentage des entrées au degré 6 par rapport aux naissances des années correspondantes. Si ce pourcentage était de 90% en moyenne entre 1985 et 1990, cette moyenne était proche de 100% entre 1990 et 1995 d'où une projection basée sur un effectif prenant en compte le 99% des naissances. L'effectif moyen par classe de 18 élèves a été déterminé en fonction de l'étude qualitative et des problèmes nouveaux rencontrés. L'évolution des effectifs d'un degré à l'autre à l'interne de l'école a été calculée en fonction d'analyses statistiques transversales entre 1985 et 1995.

Le bilan des projections indiquait que nous passerions de 1550 élèves et 87 classes en 1995/1996 à 1957 élèves et 109 classes en 2005/06.

	<b>1995 / 1996</b>	<b>2005 / 2006</b>
Nb d'élèves	<b>1550</b>	<b>1957</b>
Nb de classes	<b>87</b>	<b>109</b>

- Locaux - salles de classe

En 1995, malgré la diminution des effectifs entre 1980 et 1995, l'Ecole secondaire se trouvait déjà à l'étroit.

L'abandon des salles louées au Bois-Noir, la décentralisation des cours d'activités manuelles sur textiles suite à la réorganisation de l'ex-CPJN, l'affectation de locaux à l'école enfantine et à la Bibliothèque de la ville, la réorganisation du collège des Crêtets et la nécessité d'aménager des salles d'informatique expliquaient cette pénurie. Après recensement des locaux disponibles, il s'avérait que son patrimoine lui permettait d'accueillir **84 classes** (92 classes en 2000/2001, 97 classes en 2001/2002) sans devoir recourir à l'organisation de classes itinérantes, classes qui posent de nombreux problèmes de gestion ou de supprimer des salles réservées à des enseignements spécifiques, géographie, histoire, langues, etc.

Sans prendre en compte les nouveaux besoins, le manque projeté était de 25 salles de classe en 2005-2006. Consciente des difficultés financières de la ville, la direction de l'école secondaire proposait à la fois des solutions de type transitoire - réaménagements divers, utilisation de locaux de l'école primaire, constructions provisoires - et d'autres à caractère durable permettant, à terme, de répondre aux besoins nouveaux induits par les modifications structurelles et pédagogiques, d'aménager des locaux d'accueil et des centres de documentation ou salles multimédia.

- Locaux - salles spéciales

Les besoins relevés touchaient essentiellement l'enseignement de l'éducation physique (3 salles), de la physique et de la biologie ( 1 à 2 salles par secteur ). Cependant, nous relevions que des modifications du plan d'études pouvaient encore nous réserver quelques mauvaises surprises .

#### 4.4. Evolution de la situation

##### a) nombre d'élèves

Les prévisions pour les années 1996 à 2001 étaient largement en dessous des projections faites en 1995 ( sur 5 ans plus 480 élèves! ).

Année Scolaire	Motion Faivre			Réalité			Différence	
	Elèves	Classes	Moyenne	Elèves	Classes	Moyenne	Elèves	classes
<b>01-02</b>	1704	103	18	1785	97	18,40	<b>+76</b>	<b>-6</b>
20-01	1627	99	18	1750	92	19.02	<b>+123</b>	<b>-7</b>
<b>99-20</b>	1579	95	18	1696	88	19.27	<b>+117</b>	<b>-7</b>
98-99	1523	90	18	1662	87	19.10	<b>+139</b>	<b>-3</b>
<b>97-98</b>	1501	88	18	1556	82	18.98	<b>+55</b>	<b>-6</b>
96-97	1517	85	18	1560	86	18.14	<b>+43</b>	<b>1</b>

L'école secondaire a pu maîtriser la situation en appliquant des mesures allant à l'encontre de ce que l'environnement social aurait nécessité. Alors que partout ailleurs les effectifs moyens par classe étaient progressivement diminué, celui de l'Ecole secondaire a passé à une moyenne supérieure à 19 élèves.

L'effet de cette augmentation ajouté à la suppression de 5 salles spécialement aménagées pour l'enseignement de la géographie, de l'histoire et de l'anglais, la création d'une salle en sous-sol aux Forges, l'utilisation des petites surfaces de Numa-Droz pour des classes terminales dont les élèves ont pourtant besoin de plus d'espace pour éviter les confrontations, l'utilisation du principe des classes itinérantes, des restrictions dans la qualité de l'accueil des écoles de langue et culture étrangères, des enseignements donnés à des heures peu favorables ont permis jusqu'ici d'accueillir tous les élèves. Cela n'a pas été sans conséquence - qualité de l'enseignement, augmentation des problèmes de violence, fragilisation du corps enseignant, etc.

## **b) classes sociales**

Le constat fait en 1996 et l'enseignement qui en était tiré, à savoir que notre tissu socio-économique se détériorait et qu'il n'était pas acceptable de penser résoudre le problème posé par l'augmentation de la population scolaire en jouant sur les effectifs moyens, s'est avéré exact.

D'une part, la répartition entre les classes socio-économiques se dégrade plus fortement que prévu et ce n'est pas sans incidence sur les performances scolaires mesurées au travers des épreuves d'orientation, par exemple.

	<b>Classe Socio-économique supérieure</b>	<b>Classe Socio-économique Moyenne</b>	<b>Classe Socio-économique inférieure</b>	<b>Autres</b>
<b>ESRN <sup>1)</sup> 1995/1996</b>	10.0	31.3	57.2	1.5
<b>ESCF <sup>2)</sup> 1995/1996</b>	9.5	31.1	54.8	4.6
<b>ESRN 2000/2001</b>	15.1	26.0	53.8	5.2
<b>ESCF 2000/2001</b>	8.0	23.2	63.2	5.6
<b>Evolution ESRN</b>	<b>+ 5.1</b>	-5.3	<b>-3.4</b>	3.7
<b>Evolution ESCF</b>	<b>-1.5</b>	-7.9	<b>+ 8.4</b>	1.0

<sup>1)</sup> Ecole secondaire régionale de Neuchâtel

<sup>2)</sup> Ecole secondaire de La Chaux-de-Fonds

### c) Effectifs moyens

Entre 1985 et 1995, l'ESRN a mené une politique de réduction des effectifs et dès 1996 les a visiblement stabilisés. Jusqu'en 1995, L' ESCF a mené une politique identique puisque les effectifs étaient passés, en dix ans, d'une moyenne de 19,5 à 18,2 élèves par classe. Cependant, contrairement à sa consoeur, elle ne les a pas stabilisés puisqu'ils ont retrouvés, voir dépassés, les valeurs de 1985, dans un contexte social dégradé et de méthodes pédagogiques plus individualisées. Aujourd'hui, le différentiel est de 1,2 élèves sur l'effectif total et de 1,6 élèves sur l'effectif des classes régulières.

<b>Evolution des moyennes</b>										
<b>A = sur l'ensemble des élèves B = sans les classes spéciales (TE)</b>										
	96/97		97/98		98/99		99/2000		2000/01	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
ESRN	17,60	18,31	17,63	18,14	17,54	18,16	17,65	18,23	17,86	18,28
ESCF	18,20	19,20	18,91	19,66	18,90	19,49	19,33	20,11	19,00	19,80

#### 4.5. Evolution des effectifs pour les années à venir adaptée aux tendances 1995/2000

Nous avons tenu à jour notre prévision initiale, tant sur le plan des naissances que sur celui du pourcentage à l'entrée au degré 6. Constatant qu'au cours des 8 dernières années il est passé à une moyenne de 105%, avec un pic à 113%, nous nous sommes basés sur une moyenne de 103%. Par ailleurs, constatant que le nombre des naissances s'est globalement maintenu, que les projets de nouveaux lotissements se réalisent, que le développement économique se poursuit et que les apports de communes avoisinantes (Les Planchettes, La Ferrière, La Sagne) se renforcent, il n'est pas opportun de modifier nos prévisions ce d'autant plus qu'elles se fondent sur une moyenne de 18,5 élèves par classe, moyenne générale élevée si l'on prend en considération l'augmentation constante des élèves en grandes difficultés et les tendances cantonales.

Le tableau ci-après montre l'évolution de la situation jusqu'à l'année scolaire 2008/2009. Aller aujourd'hui au-delà de cette échéance, ne serait pas raisonnable. L'évolution positive des effectifs et des conditions faites à l'école entre 1996 et 2000 nous incite à la prudence et, d'autre part, le différentiel entre notre capacité d'accueil actuelle et les classes à accueillir est encore de 14 classes.

Année	Motion Faivre			Projection actualisée			Différence		
	Scolaire	Elèves	Classes	moyenne	Elèves	Classes	Moyenne	Elèves	Classes
08-09	1746	97	18	1811	98	18.5	<b>+65</b>	<b>+1</b>	
<b>07-08</b>	1833	102	18	1863	101	18.5	<b>+30</b>	<b>-1</b>	
06-07	1920	107	18	1897	103	18.5	<b>-23</b>	<b>-4</b>	
<b>05-06</b>	1957	109	18	1914	103	18.5	<b>-43</b>	<b>-5</b>	
04-05	1942	108	18	1923	104	18.5	<b>-19</b>	<b>-4</b>	
<b>03-04</b>	1847	109	18	1873	101	18.5	<b>+26</b>	<b>-8</b>	
02-03	1780	108	18	1853	100	18.5	<b>+73</b>	<b>-8</b>	
<b>01-02</b>	1704	103	18	1785	97	18.5	<b>+81</b>	<b>-6</b>	
20-01	1627	99	18	1750	92	19.02	<b>+123</b>	<b>-7</b>	

La différence dans le nombre de classes entre la première étude et la nouvelle projection tient essentiellement à la modification de l'effectif moyen qui passe de 18 à 18,5.

Un tableau plus complet figure en annexe 4 au présent rapport.

#### 4.6. Conséquences

##### Si l'on s'en réfère aux projections et en rappelant que

- la capacité d'accueil de l'Ecole secondaire est de 84 salles,
- 3 classes ne disposent pas de locaux,
- 5 salles pour l'enseignement spécialisé ont été démantelées,
- une classe est localisée dans des locaux en sous-sol,
- nous occupons des salles dont la surface est inadéquate,
- nous ne disposons pas de locaux pour nos foyers d'accueil et l'accueil en général des élèves et pour les écoles de langue et culture étrangères,

##### ce ne sont pas moins de

- 17 salles de classe,
- deux salles de biologie,
- une salle de physique,
- deux halles doubles d'éducation physique

##### qui feront globalement défaut en 2004/2005.

A cela devrait s'ajouter la réalisation de lieux d'accueil : foyers d'accueil, lieu de travail pour les externes, locaux pour les écoles étrangères, salles de travail pour les enseignants reliées au réseau informatique.

Ce recensement ne tient pas compte des conséquences de la mise en place de niveaux d'enseignement et d'options dans le cadre de la probable future section générale, réunissant les sections préprofessionnelle et moderne et de l'introduction généralisée des techniques de l'information et de la communication.

Compte tenu de notre volonté de ne pas surinvestir et de proposer des réalisations pouvant progressivement, au rythme de la décrue des effectifs, nous permettre de récupérer les salles de l'enseignement spécialisé affectées aux classes et de répondre aux besoins décrits plus haut, nous proposons la réalisation en urgence des aménagements présentés sous chiffre 4.7.

L'urgence se justifie aussi par l'évolution des effectifs de l'Ecole primaire qui, contrairement à l'évolution prévue en 1995, demeurent relativement stables dès 2004 / 2005, et des besoins complémentaires recensés par sa direction. Ainsi, il ne sera possible d'utiliser que temporairement quelques unes de leurs salles comme il était primitivement prévu. Par ailleurs, il n'est pas possible d'utiliser des salles libérées dans des collèges trop éloignés des centres secondaires en raison de la nécessité d'avoir accès régulièrement et rapidement à des salles spéciales – biologie, physique, multimédia, sciences humaines. Il est dès lors impératif que les **aménagements durables** prévus en 1995 puissent être réalisés dans les trois centres de l'Ecole secondaire dans les deux années à venir. Aménager et utiliser momentanément des surfaces industrielles disponibles nécessiterait des engagements financiers à fonds perdus qui ne résoudraient pas les problèmes futurs et n'amélioreraient pas durablement le patrimoine scolaire.

#### **4.7. Réalisations urgentes**

##### **4.7.1. Pour le centre des Forges**

- Extension de Forges centre : 4 salles de classe, un local pour le foyer d'accueil, un local pour l'accueil des parents, des locaux pour l'accueil des élèves.
- Une halle d'éducation physique pour l'ouest de la ville – Forges / Cernil-Antoine / Ouest

##### **4.7.2. Pour le centre Numa-Droz**

- Réaménagement complet du bâtiment 7 : 2 salles AMB (activités manuelles sur bois), 1 salle EFA (économie familiale), 2 salles AMT (activités manuelles sur textile), 2 salles EVA (éducation visuelle et artistique), un foyer d'accueil.
- Construction d'une salle biologie / physique sur le toit du bâtiment 2

##### **4.7.3. Pour le centre Crêtets-Bellevue**

###### **a) Aux Crêtets**

- Transformation d'une salle EFA en salle biologie / physique
- aménagement de 2 salles – appartement du concierge (pourrait être logé en face, dans les bâtiments communaux de la Rue de la République)

**b) A Bellevue**

- Construction de 2 salles de classes, d'une salle histoire/géographie, d'une médiathèque, d'un bureau direction et secrétariat, d'une salle des maîtres, d'une salle de travail, d'un foyer, d'un bureau pour recevoir les parents.
- Une halle d'éducation physique pour l'est de la ville – Bellevue / Promenade / Esplanade

**4.8. Coût des réalisations urgentes (estimations)**

Constructions scolaires	Fr.	4'200'000.-
Equipements scolaires	Fr.	1'053'000.-
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>5'253'000.-</b>

Dans la planification financière des investissements estimés à Fr. 03.770'000.- étaient déjà prévus. Ils sont compris dans le montant ci-dessus. Il s'agit de :

• nouvelles salles Bellevue, phase 2	Fr.	1'000'000.-
• aménagement combles Crêtets	Fr.	500'000.-
• aménagement combles Numa-Droz	Fr.	170'000.-
• extension Forges centre	Fr.	800'000.-
• médiathèque Bellevue	Fr.	150'000.-
• Numa-Droz Bâtiment 7	Fr.	1'000'000.-
• Forges recherche de locaux	Fr.	150'000.-

**Total** **Fr. 3'770'000.-**

Nous joignons en annexe 5 le détail des estimations.

**4.9. Conclusion de la direction de l'Ecole secondaire**

L'étude actualisée de la problématique liée à l'augmentation des effectifs scolaire démontre l'urgence de la situation. Si, pour l'année scolaire 2001/2002 quelques solutions pourront vraisemblablement être trouvée avec l'école primaire, il est évident que cette collaboration ne peut s'opérer que dans le cadre de locaux communs ou très proches d'un centre secondaire. Il serait illusoire, au vu des mouvements de population à l'intérieur même de la ville, que des solutions de cette nature puissent se retrouver chaque année. De même, sachant que l'enseignement secondaire exige des salles pour des enseignements très spécialisés - biologie, physique, langues, utilisation des outils informatiques, activités manuelles et artistiques - imaginer une décentralisation de classes dans des locaux industriels inutilisés n'assurerait pas, à terme, les conditions cadres nécessaires à un enseignement de qualité et à la maîtrise des problèmes éducatifs qui sont aujourd'hui au centre des problèmes que rencontre l'école.

Enfin, créer un quatrième centre nous conduirait à une sous-utilisation des équipements existants. Et à un investissement trop important pour la création de salles spéciales et d'un secrétariat.

Aussi, au vu de la situation, des besoins avérés de l'école secondaire pour son bon fonctionnement et des incidences de conditions d'accueil déficitaires - salles de classe, d'enseignement spécialisé et d'accueil - sur le climat général de l'école, les réalisations ci-dessus devraient être réalisées dans les plus brefs délais en se souvenant que la demande date de cinq ans, qu'elle se base sur un système de projections dont la pertinence a été vérifiée, que l'investissement consenti permettra à terme de répondre pleinement aux nouvelles exigences de la structure de l'école secondaire et de ses plans d'études, de l'évolution de la société et de ses exigences et que cet investissement est notoirement inférieur à ce qui a été réalisé ailleurs puisqu'il correspond, pour trois centres secondaires, à l'investissement moyen généralement consenti pour un centre secondaire.

## 5. Appréciation du Conseil communal

Au vu de ce qui précède, notre Conseil estime qu'il est urgent de prévoir certains investissements pour les écoles primaire et secondaire. En effet, les besoins sont avérés et la situation que nous connaissons actuellement a maintenant atteint ses limites.

Nous sommes parfaitement conscients des difficultés budgétaires auxquelles est confrontée notre commune, cependant, la situation exige que nous proposons des mesures afin que l'école chaux-de-fonnière, dont elle a la responsabilité, puisse offrir un enseignement de qualité aux enfants qui fréquentent celle-ci, afin de garantir une réelle égalité des chances.

Avec les extensions limitées projetées et nécessaires, les trois centres secondaires auront ainsi atteint leurs limites in situ. De plus, elles ne péjorent en rien l'avenir.

Les investissements que nous vous proposons sont les suivants :

Ecole primaire, transformations + équipements	Fr.	405'000.-
Construction d'une halle d'EPS simple ou double à l'Ouest	Fr.	4'850'000.-
Ecole secondaire, construction	Fr.	4'200'000.-
Ecole secondaire, équipements	Fr.	1'013'000.-
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>10'468'000.-</b>

De cette somme certains montants sont déjà prévus par la planification financière 2000-2004. Il s'agit d'une somme de Fr. 2'000'000.- pour la construction d'une halle d'EPS au Collège de l'Ouest et d'une somme de Fr. 3'700'000.- pour l'Ecole secondaire, soit au total **Fr. 5'770'000.-**.

Cela signifie que, par rapport à la planification 2000-2004, la réponse à la motion Faivre occasionnera un surplus de dépenses de **Fr. 4'698'000.-**.

Au surplus, il serait également possible de différer quelques investissements sur la prochaine planification 2004 – 2008 pour ces deux écoles, à concurrence d'environ Fr. 1'700'000.-.

Ainsi, en définitive, par rapport à la planification 2000-2004, la réponse à la motion Faivre nécessiterait un investissement supplémentaire de **Fr. 2'998'000.-**.

Les travaux projetés se feront par étapes et notre Conseil vous soumettra deux rapports à l'appui des investissements susmentionnés.

Le premier de ces rapports, qui vous sera soumis cet automne, comprendra les constructions et les équipements pour les centres secondaires des Forges et de Crêtets – Bellevue, les constructions et les équipements pour l'Ecole primaire ainsi que la construction de la halle simple ou double d'EPS dont la localisation reste à déterminer.

Les travaux seront échelonnés en fonction des besoins de nos écoles.

Un second rapport vous sera proposé plus tard et concernera les investissements du centre secondaire de Numa-Droz puisque nous avons encore à examiner la question des besoins importants de la Bibliothèque de la Ville, ce qui signifiera que ce second rapport pourrait concerner à la fois un agrandissement de la Bibliothèque de la Ville et du CMND.

Nous vous signalons que la Commission scolaire qui en a discuté lors de sa séance du 14 février 2001 a préavisé positivement les investissements qui vous sont proposés.

En espérant ainsi avoir répondu à cette motion, nous vous invitons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :      Le Président :  
C. Stähli-Wolf      Chs Augsburgger